



DGA des Ressources et de la Transformation administrative
Direction des Ressources humaines
Service Pilotage et Conseil en organisation

ARRÊTÉ
PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DU DÉPARTEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT
INTERADMINISTRATIF D'ALBI



Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 731-1 ;

Vu la circulaire NOR : RDFF1526648C du 21 décembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants interadministratifs ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Tarn du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Tarn du 11 octobre 2024 relative à la représentation du Département au conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Albi ;

Vu la convention triennale de restauration 2024-2026 du 11 décembre 2023 entre le Conseil départemental du Tarn et l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Albi ;

Vu les statuts de l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Albi adoptés en assemblée générale extraordinaire le 13 juin 2024 ;

Considérant que le Conseil départemental du Tarn détient un siège d'administrateur au conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Albi consécutivement à l'approbation des nouveaux statuts de cet organisme ;

Considérant que, conformément à ces statuts, le Conseil départemental du Tarn doit désigner un administrateur ainsi que son suppléant ;

Considérant que le Conseil départemental du Tarn a décidé, par délibération du 11 octobre 2024 susvisée, de les désigner parmi les cadres administratifs de la DRH chargés de la mise en œuvre de la politique d'action sociale au bénéfice du personnel départemental ;

Sur proposition du Directeur général des services ;

ARRÊTE

Article 1 : Les représentants désignés pour siéger au conseil d'administration de l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Albi, au nom et pour le compte du Conseil départemental du Tarn, sont

les agents départementaux suivants :

Administratrice titulaire	Mme Isabelle PÉLISSOU, Responsable du Service Qualité de vie au travail (DRH)
Administratrice suppléante	Mme Violaine MENESTREAU, Responsable de la Mission Cadre de vie et Action sociale (DRH / Service Qualité de vie au travail)

Article 2 : Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois suivant la réalisation des mesures de publicité. Il pourra être effectué soit par voie postale (Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse), soit par dépôt en ligne sur l'application Télerecours (<http://www.telerecours.fr>).

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressées et publié sur le site internet du Département du Tarn, après transmission au représentant de l'État.

Fait à Albi, le **14 MARS 2025**

